

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Raison Sociale : PROXIMA CENTAURI COMPANY

Forme juridique : SASU

Adresse : 7 route de Brignoles  
83136 MEOUNES

Le présent registre contenant des feuillets destinés  
Proxima Centauri Company

7 Route de Brignoles 83136 Meounes

a été coté et paraphé par nous REICH, Président du  
Tribunal de commerce de Toulon et le certificat en a  
été inscrit par nous Greffier, sur le Registre prescrit  
par la Loi sous le numéro 10

Toulon, le 07/11/20

Le Président



Le Greffier



# CAFE DES ARTISTES

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

**Sasu au capital de 500 € en cours de constitution**

**Procès-verbal de la réunion de l'Associé unique du 20 janvier 2016.**

L'an deux mil seize et le 20 janvier à 15 heures, l'associé unique de la société en cours de constitution a spontanément réuni la présente assemblée, en son domicile, Le Vert Village N°8, 343 route des Loubes à HYERES (83400).

Etait présent :

Monsieur Marc DOIGNON, né le 15 août 1963 à PARIS (75017), célibataire, de nationalité française, demeurant Le Vert Village N°8, 343 route des Loubes à HYERES (83400).

Porteur de VINGT ACTIONS

ci.....20 actions

TOTAL des actions présentes ou représentées :

VINGT actions ci .....20 actions

En sa qualité d'unique présent, Monsieur Marc DOIGNON préside la séance et rappelle que cette assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Désignation du président,

Après délibération, sont mises aux voix les résolutions suivantes :

## PREMIERE RESOLUTION

Est nommé président de la société avec les pouvoirs définis aux statuts :

Monsieur Marc DOIGNON, né le 15 août 1963 à PARIS (75017), célibataire, de nationalité française, demeurant Le Vert Village N°8, 343 route des Loubes à HYERES (83400).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc DOIGNON remercie les associés, déclare accepter ces fonctions et précise ne faire l'objet d'aucun obstacle légal à leur exercice.

## DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire original de présentes pour procéder aux formalités nécessaires auprès de tous organismes et administrations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

Signatures :

Monsieur Marc DOIGNON  
Associé unique

  
MARC DOIGNON  
marcdoignon83@gmail.com  
06 13 56 40 79

Monsieur Marc DOIGNON  
Président

  
MARC DOIGNON  
marcdoignon83@gmail.com  
06 13 56 40 79

**CAFE DES ARTISTES**TC 83  
07/01/2020  
TOULON**Sasu au capital de 500 €****Procès-verbal de la réunion de l'Associé unique du 09 janvier 2017.**

L'an deux mil dix-sept, le 9 janvier à 17 heures, l'associé unique de la société a réuni la présente assemblée, en son domicile, Le Vert Village N°8, 343 route des Loubes à HYERES (83400).

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la Sasu, a pris les décisions portant sur les points suivants :

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Report de l'approbation des comptes pour l'exercice allant jusqu'au 31 décembre 2016 à la clôture des comptes fin décembre 2017, (*années 2016 et 2017 cumulées*).
2. Modification du nom, de l'activité, du siège social, des statuts et du Kbis de la société.
3. Rémunération du président.

**Résolution n°1 : Approbation des comptes**

Comme prévu initialement à la création, les comptes pour l'année 2016 seront cumulés et clôturés avec les comptes de l'année 2017, fin décembre 2017.

**Résolution n°2 : MODIFICATIONS : Modification du nom, de l'activité, du siège social, des statuts et du Kbis de la société.**

L'associé unique atteste que l'activité initiale s'avérant incompatible avec les savoir-faire du président, il est décidé de procéder à une modification du nom, de l'activité, du siège social, des statuts et du Kbis de la société

Cela a pour but de réorienter son activité, principalement dans le domaine de la formation continue qui correspond aux compétences et aux formations du président, rendant celui-ci plus à même de rendre la Sasu viable et pérenne.

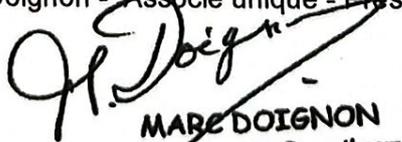
**Résolution n°3 : Rémunération du président**

L'associé unique n'a, depuis la création de la Sasu, reçu aucune rémunération en tant que président de la Sasu, et cela sera le cas tant que celle-ci n'aura pas une activité et une trésorerie suffisante permettant de lui établir un contrat de travail et de lui assurer un salaire régulier correspondant à ses fonctions de président.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Hyères, 9 janvier 2017

Marc Doignon - Associé unique - Président

  
**MARC DOIGNON**  
marcdoignon83@gmail.com  
06 13 56 40 79



PROXIMA CENTAURI COMPANY - Organisme de formation  
93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

## PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 31 décembre 2017

# PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

## ATTESTATION

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président

et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY,

atteste n'avoir reçu aucune rémunération en tant que président au cours de l'année 2017, conformément à la décision prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 31 décembre 2017

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima-Centaury Company

*Marc Doignon*  
**PROXIMA CENTAURI COMPANY**  
Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 8185203300023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



# PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 8 janvier 2018

## PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris les décisions portant sur les points suivants :

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
2. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2017
3. Affaires diverses concernant l'activité

#### Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### Résolution n°2 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2017

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

#### Résolution n°3 : Affaires diverses

L'associé unique atteste que la SASU Proxima Centauri Company ayant été constituée afin de dispenser des formations continues prises en charge, les conditions de cette activité ayant été récemment modifiées, elle ne débutera son activité effective qu'à partir du moment où elle aura obtenu la certification DATADOCK, condition devenue incontournable pour dispenser des formations prises en charge dans les règles.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 8 janvier 2018

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima Centauri Company

*(Signature)*

**PROXIMA CENTAURI COMPANY**  
Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 8185203300023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 2 novembre 2018

### PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris la décision suivante :

Nomination de M. Marc Doignon à la fonction de FORMATEUR/RESPONSABLE DE FORMATION

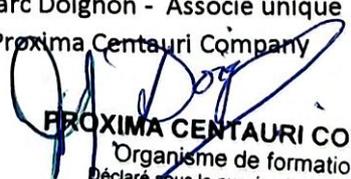
pour préparer organiser, structurer et assurer la formation de « Français, Culture Générale » pour des étudiants en 2ème année de BTS TC (Technico Commercial) .

Ses fonctions en tant que formateur, prendront effet le 05 novembre 2018 et se termineront le 20 décembre 2018

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 7 janvier 2019

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima Centauri Company



**PROXIMA CENTAURI COMPANY**  
Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 81852033000023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



PROXIMA CENTAURI COMPANY - Organisme de formation

93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

6

## PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 31 décembre 2018

# PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

## ATTESTATION

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président

et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY,

atteste n'avoir reçu aucune rémunération en tant que président au cours de l'année 2018, conformément à la décision prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 31 décembre 2018

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima Centauri Company

**PROXIMA CENTAURI COMPANY**

Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 81852033000023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 7 janvier 2019

### PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris les décisions portant sur les points suivants :

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
2. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2018

#### Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### Résolution n°2 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2018

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2018.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 7 janvier 2019

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima Centauri Company

  
PROXIMA CENTAURI COMPANY

Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 81852033000023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

## PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 31 décembre 2019

# PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

## ATTESTATION

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président

et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY,

atteste n'avoir reçu aucune rémunération en tant que président au cours de l'année 2019, conformément à la décision prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 31 décembre 2019

Marc Doignon - Associé unique  
Proxima Centauri Company

  
**PROXIMA CENTAURI COMPANY**  
Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 61852033000023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 6 janvier 2020

### PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris les décisions portant sur les points suivants :

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
2. Salaire du président

#### Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### Résolution n°2 : Salaire du président

Conformément à la décision toujours en vigueur, prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017, le président de la Sasu Proxima Centauri ne percevra aucune rémunération durant l'année 2020 tant que la Sasu Proxima Centauri Company n'aura pas une activité et une trésorerie suffisante permettant de lui établir un contrat de travail et de lui assurer un salaire régulier correspondant à ses fonctions de président.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 6 janvier 2020

Marc Doignon - Associé unique

Proxima Centauri Company

  
PROXIMA CENTAURI COMPANY

Organisme de formation  
Déclaré sous le numéro 93830564983  
Siret : 81852033000023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brigholes - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 4 janvier 2021

### PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brigholes, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris les décisions portant sur les points suivants :

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
2. Salaire du président pour l'année 2021

#### Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### Résolution n°2 : Salaire du président

Conformément à la décision toujours en vigueur, prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017, le président de la Sasu Proxima Centauri ne percevra aucune rémunération durant l'année 2021 tant que la Sasu Proxima Centauri Company n'aura pas une activité et une trésorerie suffisante permettant de lui établir un contrat de travail et de lui assurer un salaire régulier correspondant à ses fonctions de président. La Sasu Proxima Centauri n'ayant eu aucune activité pendant l'année 2020, son président n'a donc reçu aucune rémunération.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 4 janvier 2021

  
PROXIMA CENTAURI COMPANY  
Organisme de formation  
Enregistrée sous le numéro 93830564983  
Siren: 8185203300023  
proximacentauricompany@gmail.com  
Téléphone : 06 13 56 40 79



PROXIMA CENTAURI COMPANY - Organisme de formation  
93830564983 RCS Draguignan - Siren: 818 520 330  
7, route de Brignoles - 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
proximacentauricompany@gmail.com  
Tél : (+33) 06.13.56.40.79

TC 83  
07/01/2020  
TOULON

# PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 3 janvier 2022

## PROXIMA CENTAURI COMPANY

SASU au capital de 500 Euros (cinq cents euros)  
dont le siège social se situe : 7, route de Brignoles, 83136 Méounes-Lès-Montrieux  
enregistrée au RCS de Draguignan sous le numéro 93830564983

Je soussigné Marc Doignon, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : PROXIMA CENTAURI COMPANY, a pris les décisions portant sur les points suivants :

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
2. Salaire du président pour l'année 2022

#### Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

#### Résolution n°2 : Salaire du président

Conformément à la décision toujours en vigueur, prise au point 3 de l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2017, le président de la Sasu Proxima Centauri ne percevra aucune rémunération durant l'année 2022 tant que la Sasu Proxima Centauri Company n'aura pas une activité et une trésorerie suffisante permettant de lui établir un contrat de travail et de lui assurer un salaire régulier correspondant à ses fonctions de président. La Sasu Proxima Centauri n'ayant à ce jour eu aucune activité pendant l'année 2022, son président n'a donc reçu aucune rémunération.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Méounes-Lès-Montrieux le 3 janvier 2022

  
**PROXIMA CENTAURI COMPANY**  
 Organisme de formation  
 enregistré sous le numéro 93830564983  
 Siren 8185203300023  
 proximacentauricompany@gmail.com  
 Téléphone : 06 13 56 40 79